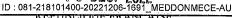
Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

1 3 DEC. 2022



LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE



DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Lavaur,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, lui donnant délégation au titre de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'offre faite par l'association des MECENES du PAYS de COCAGNE, d'un don à la Ville de 196 ouvrages pour la médiathèque municipale Guiraude de Laurac, en soutient à sa politique d'acquisition de fonds documentaire à destination du jeune public.

Décide,

d'accepter le don de 196 ouvrages par l'association des MECENES du PAYS de COCAGNE.

Fait à Lavaur, le 6 décembre 2022

Le Maire

Bernard CARAYON